

**LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022*****Nouvelle réglementation des marchés publics et son impact sur le CCTB***

Comme vous le savez sûrement déjà, une nouvelle réglementation des marchés publics est d'application depuis le 30 juin 2017 (voir à ce sujet <http://marchespublics.wallonie.be/fr/informations-generales/quoi-de-neuf/actualites/une-nouvelle-reglementation-sur-les-marches-publics-entre-en-vigueur-le-30-juin-2017.html>)

L'intégralité des textes réglementaires n'ayant pas été disponible avant la date du 30 juin 2017, l'intégration de cette nouvelle réglementation au sein du CCTB est toujours en cours de rédaction.

Le CCTB version 01.04 publié le 10/08/2017 contient actuellement dans le tome A "Clauses administratives" toujours le texte relatif à l'ancienne législation et est donc obsolète.

Vu les délais de publication des textes réglementaires au moniteur belge (tout fin juin 2017 pour les dernier textes), les groupes de travail CCTB préparent encore actuellement le texte mis à jour en fonction de la nouvelle réglementation marchés publics. Une nouvelle version du CCTB (01.05) intégrant ces clauses administratives mises à jour sera publiée dans les prochains mois.

Cette nouvelle version intégrera également les clauses « anti-dumping » et une mise à jour du CDR (Catalogue des Documents de Références).

Dans l'attente de la publication du CCTB 01.05 intégrant un tome A mis à jour suivant la nouvelle réglementation des marchés publics, il peut être fait usage de clauses administratives indépendantes du CCTB tout en faisant toujours référence au CCTB pour les clauses techniques du marché (via l'insertion du texte du CCTB 01.04 - "A1.1 Cadre d'intervention - CCTB" dans les clauses administratives du marché).

Vous trouverez sur la page [Téléchargement](#) du site batiments.wallonie.be à titre informatif, les modèles de CSC qui sont actuellement utilisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alex DUBUISSON, *Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022*
SPW – DGT - *Direction des Études, des Marchés et des Travaux patrimoniaux*